



Article | 18 décembre 2025 Abonnés

Pour les professionnels, "le conflit familial doit devenir un véritable objet de travail"

Soutenue par la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ), une recherche portant sur les conflits parentaux fournit une grille d'analyse destinée aux professionnels de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la PJJ pour mieux caractériser les situations de conflits parentaux et adapter leurs interventions.

Quand les parents se déchirent, comment intervenir auprès de l'enfant ? Une recherche financée par la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) propose une grille d'analyse pour aider les professionnels de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) à identifier cinq types de conflits et adapter leur accompagnement.

Pilotée par Astrid Hirschelmann, psychologue à l'Université de Caen Normandie, l'étude a été publiée le 10 décembre.

Distinguer conflit et violence

« *Un conflit qui dégénère et évolue vers la violence empêche souvent les professionnels d'intervenir correctement auprès de l'enfant* », commencent les chercheurs. Résultat, l'enfant paie le prix fort : symptômes anxieux, mutisme, comportements à risque, isolement social... Quel que soit le type de conflit, tous les enfants sont impactés.

« *S'il n'existe pas de violence sans conflit, il existe de nombreuses situations de conflit qui ne dégèrent pas en violence. Cette distinction, bien qu'établie théoriquement, s'avère complexe à opérer dans la pratique.* », souligne l'étude.

Mais pour l'enfant, la nuance importe peu. Témoin d'une situation qui le dépasse, il ne peut pas évaluer si ce qu'il vit est normal ou non par rapport à une « *situation qui lui échappe* ». Quand le conflit s'aggrave, il bascule du statut de témoin à celui de victime. « *Il devient soit objet d'instrumentalisation ou objet sacrificiel du conflit parental, parfois à son insu* », note l'étude.

L'équipe a élaboré une grille d'analyse de la situation de conflit à disposition des professionnels. À partir de celle-ci, 40 dossiers ont été analysés, permettant d'identifier cinq profils de « *conflit problématique* », plus ou moins favorables à l'intervention éducative.

Cinq profils identifiés

La conjugopathie d'abord : le conflit est inscrit dans le couple lui-même. L'enfant n'est qu'un « *dommage collatéral d'une relation dysfonctionnelle* ». L'enfant « *n'existe pas réellement : il est instrumentalisé pour atteindre l'autre parent.* » Ces profils résistent fortement à l'intervention éducative.

Deuxième situation : la dysparentalité. « *L'enfant est l'enjeu du conflit des parents autour des questions éducatives et/ou affectives, l'enfant a une place centrale, peut se trouver dans un conflit de loyauté.* » Ces situations sont les plus favorables au travail éducatif, les parents étant « *sensibles* » au bien-être de l'enfant.

Le « *parent vulnérable* », troisième cas de figure, concerne des parents (ou l'un des deux) fragilisés sur le plan psychique, physique ou existentiel. L'enfant peut devenir « *dépositaire des angoisses parentales et mettre ses besoins de côté* ». L'intervention est possible si le parent manifeste une demande d'aide.

Plus complexe, la situation « *polymorphe* » englobe des familles où le conflit dépasse le seul couple parental. Traumatismes, précarité, addictions : « *Le conflit devient un véritable mode de vie familial.* » Ces situations sont « *chronophages* » et « *peu couronnées de succès* ».

Dernier profil : « *l'enfant-fonction pour le parent* ». Un parent s'approprie l'enfant dans une relation fusionnelle, niant l'existence de l'autre parent. Ces situations se retrouvent majoritairement dans les classes moyennes et supérieures, et génèrent chez l'enfant une « *souffrance profonde* » : automutilations, troubles psychosomatiques, anxiété massive.

Ce profil fait aussi partie des plus résistants à l'intervention, « *dans lesquelles le lien fusionnel et aliénant empêche toute séparation psychique et remet en question l'intervention du professionnel, perçu comme un rival ou menace.* »

Adapter les interventions

Dans plusieurs situations, « *les deux parents ne sont pas nécessairement en conflit pour les mêmes raisons.* » L'un peut relever de la dysparentalité, l'autre de la conjugopathie. Cette asymétrie complique le travail des professionnels, qui doivent mener un « *diagnostic différentiel* » pour comprendre les enjeux de chacun et adapter l'intervention.

Pour chaque profil, les auteurs présentent un tableau avec des « *stratégies d'intervention* ». Par exemple, dans une situation de l'enfant comme le « *prolongement du parent* », ils suggèrent de proposer un accompagnement psychologique pour les parents, un accompagnement psycho-éducatif pour l'enfant et un travail sur la différenciation parent/enfant.

Pratiques professionnelles interrogées

Les résultats de la recherche interrogent notamment les pratiques professionnelles : « *Le réflexe de se concentrer exclusivement sur l'intérêt supérieur de l'enfant peut constituer une stratégie défensive face à l'enlisement du conflit parental* », écrivent les auteurs.

Ainsi, « *l'absence d'investigation sur l'origine et la dynamique du conflit, ainsi que le manque d'informations sur l'histoire du couple, conduisent à une vision à court terme qui néglige les possibilités d'évolution* ». Les professionnels se retrouvent « *le nez dans le conflit* », épuisés par « *des situations chronophages qui peuvent durer plus de 10 ans sans issue.* »

Faire du conflit parental un objet de travail

Les chercheurs proposent quatre pistes concrètes. Ils recommandent d'utiliser la grille d'analyse qu'ils ont élaborée dès les premiers entretiens pour identifier le profil de conflit et orienter l'intervention. « *Le conflit familial doit devenir un véritable objet de travail qui doit être problématisé, analysé, compris.* »

Ils préconisent aussi de « *former les professionnels à la complexité conjugale* » et d'adapter l'approche aux familles de classes moyennes ou supérieures, peu habituées aux services sociaux mais réceptives à l'accompagnement.

Enfin, les auteurs recommandent de renforcer le travail en réseau entre magistrats, éducateurs et psychologues, formaliser les objectifs avec les familles, mesurer les effets des actions menées, soutenir la prévention pour éviter la répétition transgénérationnelle de la violence.

À lire également :

- [Droit de visite et conflit parental : remise de l'enfant par un tiers de confiance](#)
- [Violences subies dans l'enfance : quel impact lors de l'entrée dans l'âge adulte ?](#)
- [Violences sur les enfants : les alertes ne sont pas aisées pour les professionnels](#)

 **Marine DERQUENNE**

SOURCES

- [Grille d'analyse](#)
- [Rapport](#)
- [Synthèse](#)
- [Communiqué](#)